



DPC sous la loupe Automne 2024

Dans ce numéro

- Résumé des changements à venir sur CERT+ | Décembre 2024
- Période d'interruption de service sur CERT+
- Tableau de conversion des crédits
- Nouveaux frais de demande
- Ressources
- Événements à venir

Résumé des changements à venir sur CERT+ | Décembre 2024

Les nouvelles normes de certification Mainpro+^{MD} entreront en vigueur le 16 décembre 2024 sur une nouvelle plateforme CERT+ améliorée. Voici un bref résumé qui explique comment l'équipe CERT+ se prépare à ces changements et ce que ces derniers signifieront pour vous.

- Veuillez soumettre vos demandes avant le 17 octobre 2024. Après cette date, une période d'interruption de service débutera et aucune nouvelle demande ne sera acceptée.
- Seuls les programmes déjà approuvés seront transférés dans le nouveau système. Les demandes en cours ne seront pas transférées.
- Même si les frais correspondants ont été payés, la demande ne sera pas examinée.
- Nous ne transférerons pas les pièces jointes des demandes ou des programmes ; par conséquent, pensez à télécharger et à enregistrer tout document téléversé lié à vos programmes ou demandes.
- Aucune ancienne facture en format PDF ne sera transférée dans le nouveau système. Les organismes prestataires devraient télécharger et enregistrer tous les exemplaires dont ils auront besoin pour leurs dossiers.
- Les comptes des organismes prestataires admissibles et actifs seront transférés dans le nouveau système. Lors du lancement de la nouvelle plateforme, les utilisateurs individuels recevront un courriel avec les renseignements nécessaires pour s'inscrire et se connecter.

Période d'interruption de service sur CERT+

Afin de préparer le transfert de millions de points de données dans le nouveau système, l'accès à CERT+ sera interrompu à compter d'octobre 2024. Veuillez consulter le tableau ci-dessous pour connaître les dates limites précises et vous organiser en conséquence.

Mesure à prendre	Date limite estimée
Date limite pour déposer des demandes dans CERT+	17 octobre 2024
Date limite pour soumettre une demande d'examen sur le plan de l'éthique dans CERT+	6 novembre 2024
Interruption de CERT+ — pas d'accès	13 novembre 2024
Inscription directe des crédits— pas d'accès	13 novembre 2024
Lancement de la nouvelle plateforme CERT+	16 décembre 2024

Si vous soumettez votre demande à compter du 16 décembre 2024, les nouvelles normes de certification s'appliqueront.



Remarque : Le CMFC enverra un courriel avec des instructions détaillées sur l'ouverture d'une session sur CERT+ à compter du 16 décembre. Seuls les comptes admissibles et actifs seront transférés.

Tableau de conversion des crédits

À compter du **16 décembre**, les catégories d'activités refléteront les nouvelles normes qui figurent dans le tableau ci-dessous. Veuillez le consulter pour savoir comment vos activités seront converties.

Ces nouvelles catégories seront utilisées sur la plateforme CERT+ et devraient être reflétées dans les énoncés de certification sur vos attestations de participation.

Catégories d'activités

Système actuel		À compter du 16 décembre 2024
 Autoapprentissage	→	 Activité certifiée
 Apprentissage en groupe	→	 Activité certifiée
 Évaluation	→	 Activité d'évaluation certifiée

Les prestataires de DPC pourront soumettre des demandes de crédits regroupés dans le nouveau système. Cependant, ces crédits ne font pas l'objet d'une catégorie distincte, mais plutôt d'un regroupement de deux catégories. Des énoncés de certification particuliers indiquent les programmes approuvés pour ces deux catégories. Voir les [énoncés de certification](#).

Nouveaux frais de demande

Après avoir consulté ses différents intervenants et demandé une analyse à ses homologues dans le domaine du DPC, le CMFC augmentera les frais de certification pour la première fois depuis 2016. Veuillez consulter les tableaux ci-dessous pour les demandes nationales et provinciales.

Demandes nationales*

Conférence à but lucratif à prestation unique	2 500 \$ + taxes
Conférence sans but lucratif à prestation unique	500 \$ + taxes
Toute autre activité financée à but lucratif	3 500 \$ + taxes
Toute autre activité sans but lucratif	700 \$ + taxes
Développement professoral, uniquement sans but lucratif	200 \$ + taxes



Rappel : Si les frais de demande initiaux peuvent être plus élevés pour certains, les prestataires de DPC qui reçoivent du soutien d'organismes à but lucratif n'auront plus besoin de soumettre les séances pour un examen sur le plan de l'éthique, ce qui réduira les coûts dans l'ensemble.

Demandes provinciales*

Tarifs provinciaux	Frais
Conférence à but lucratif à prestation unique	1 500 \$ + taxes
Conférence sans but lucratif à prestation unique	300 \$ + taxes
Toute autre activité soutenue à but lucratif	2 500 \$ + taxes
Toute autre activité sans but lucratif	500 \$ + taxes
Conférences hospitalières/clubs de lecture, à but lucratif	350 \$ + taxes
Conférences hospitalières/clubs de lecture, sans but lucratif	200 \$ + taxes
Développement professoral, uniquement sans but lucratif	100 \$ + taxes

*Tous les montants sont en dollars canadiens.

Ressources

- [Foire aux questions \(FAQ\)](#)
- [Conseils pratiques sur le point de vue du patient en matière d'ÉDI](#)
- [Comprendre les normes révisées pour la certification Mainpro+](#)
 - [Voir la version préliminaire des nouvelles questions de la demande](#)
- [Renseignements relatifs à l'arrêt des programmes donnant droit à deux ou trois crédits par heure](#)

Événements à venir

Événement	Date/heure	Lieu	Inscription
CPD In Focus Webinar	1 ^{er} octobre 15 h (HE)	Zoom	Inscription : https://cfpc.zoom.us/webinar/register/WN_7Wy29U28SmG4pvPkm9NQ5A
Webinaire DPC sous la loupe	2 octobre 15 h (HE)	Zoom	Inscription : https://cfpc.zoom.us/webinar/register/WN_ffvD6K2TQFe3KJwm-PAPgQ
15 ^e Conférence nationale sur l'agrément du DPC	21 et 22 octobre 2024	Ottawa	https://royalcollege.ungerboeck.com/prod/emc00/PublicSignIn.aspx?aat=rBSx8W1oLwAwaLwss4V5vAGMYjFztNeRLPILTH9Ah6A%3d&Lang=FRE
Forum en médecine familiale	Du 6 au 9 novembre 2024	Vancouver	https://fmf.cfpc.ca/fr

Énoncés de certification

À compter du 16 décembre 2024, les prestataires de DPC devront mettre à jour leurs énoncés de certification en choisissant parmi la liste ci-dessous le plus approprié pour chaque activité.

Dès qu'un programme est approuvé, les prestataires peuvent utiliser les énoncés de certification suivants dans leurs communications et matériels promotionnels. Les **énoncés doivent apparaître exactement comme ils sont indiqués dans le présent document**, et les champs pertinents doivent être remplis. Pour trouver le bon énoncé de certification, il faut commencer par sélectionner parmi les options suivantes, qui correspondent à la façon dont le programme est présenté ou certifié :

Programmes Mainpro+ nationaux offerts à l'extérieur du Québec

Activité certifiée ou activité d'évaluation certifiée

Cette activité a reçu la certification du Collège des médecins de famille du Canada et donne droit jusqu'à [insérer le nombre total de crédits] crédits [d'activité certifiée ou d'activité d'évaluation certifiée] Mainpro+^{MD}.

Activité d'apprentissage regroupée

Cette activité a reçu la certification du Collège des médecins de famille du Canada et donne droit jusqu'à [insérer le nombre total de crédits] crédits d'activité certifiée Mainpro+^{MD} et jusqu'à [insérer le nombre total de crédits] crédits d'activité d'évaluation certifiée Mainpro+.

Programmes Mainpro+ provinciaux offerts à l'extérieur du Québec

Activité certifiée ou activité d'évaluation certifiée

Cette activité a reçu la certification du Collège des médecins de famille du Canada et de la section provinciale de [insérer la province] et donne droit jusqu'à [insérer le nombre total de crédits] crédits [d'activité certifiée ou d'activité d'évaluation certifiée] Mainpro+^{MD}.

Activité d'apprentissage regroupée

Cette activité a reçu la certification du Collège des médecins de famille du Canada et de la section provinciale de [insérer la province] et donne droit jusqu'à [insérer le nombre total de crédits] crédits d'activité certifiée Mainpro+^{MD} et jusqu'à [insérer le nombre total de crédits] crédits d'activité d'évaluation certifiée Mainpro+.

Programmes Mainpro+ nationaux et provinciaux offerts au Québec

Activité certifiée ou activité d'évaluation certifiée — Certification nationale

Cette activité répond aux critères de certification du Collège des médecins de famille du Canada et du Collège québécois des médecins de famille, organisation pleinement agréée en développement professionnel continu par le Collège des médecins du Québec, et donne droit jusqu'à [insérer le nombre total de crédits] crédits [d'activité certifiée ou d'activité d'évaluation certifiée] Mainpro+^{MD}.

Activité d'apprentissage regroupée

Cette activité répond aux critères de certification du Collège des médecins de famille du Canada et du Collège québécois des médecins de famille, organisation pleinement agréée en développement professionnel continu par le Collège des médecins du Québec, et donne droit jusqu'à [insérer le nombre total de crédits] crédits d'activité certifiée Mainpro+^{MD} et jusqu'à [insérer le nombre total de crédits] crédits d'activité d'évaluation certifiée Mainpro+.

Activité certifiée ou activité d'évaluation certifiée — Certification provinciale

Cette activité répond aux critères de certification du Collège québécois des médecins de famille, organisation pleinement agréée en développement professionnel continu par le Collège des médecins du Québec, et donne droit jusqu'à [insérer le nombre total de crédits] crédits [d'activité certifiée ou d'activité d'évaluation certifiée] Mainpro+^{MD}.

Activité d'apprentissage regroupée

Cette activité répond aux critères de certification du Collège québécois des médecins de famille, organisation pleinement agréée en développement professionnel continu par le Collège des médecins du Québec, et donne droit jusqu'à [insérer le nombre total de crédits] crédits d'activité certifiée Mainpro+^{MD} et jusqu'à [insérer le nombre total de crédits] crédits d'activité d'évaluation certifiée Mainpro+.

Programmes Mainpro+ certifiés par le bureau de DPC d'une faculté de médecine d'une université canadienne agréé par le CAÉMC

Activité certifiée ou activité d'évaluation certifiée

Cette activité répond aux critères de certification du Collège des médecins de famille du Canada et a reçu la certification du [bureau du DPC de l'université] et donne droit jusqu'à [insérer le nombre total de crédits] crédits [d'activité certifiée ou d'activité d'évaluation certifiée] Mainpro+^{MD}.

Activité d'apprentissage regroupée

Cette activité répond aux critères de certification du Collège des médecins de famille du Canada et a reçu la certification du [bureau du DPC de l'université] et donne droit jusqu'à [insérer le nombre total de crédits] crédits d'activité certifiée Mainpro+^{MD} et jusqu'à [insérer le nombre total de crédits] crédits d'activité d'évaluation certifiée Mainpro+.

Pour communiquer avec nous

Besoin de renseignements supplémentaires ?

Courriel : certplus@cfpc.ca | Ligne téléphonique de l'équipe de certification : 1 866 242-5885

© 2024 Le Collège des médecins de famille du Canada